



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

De l'Intérêt Général en temps de COVID-19

Le virus COVID-19 est présent sur notre territoire depuis plus de 18 mois et son activité est toujours très forte.

Pourtant, notre capacité collective d'adaptation nous a permis d'apprendre à vivre avec le virus :

- dans nos familles et avec nos proches en limitant les contacts physiques (visites, repas...)
- dans notre vie professionnelle avec notamment l'essor du télétravail quand l'exercice de l'activité le permet
- dans notre façon de consommer en recourant aux circuits-courts ou en faisant nos achats via le e-commerce, click & collect, drive...
- dans notre vie sociale avec un tissu associatif un moment à l'arrêt et qui a su rebondir en multipliant les initiatives avec la population
- (...)

En bref, notre mode de vie s'est rapidement réorganisé pour continuer à exister autrement. Cette période qui nous semblait transitoire -voire une parenthèse à vite oublier- dure toujours et nous amène à accepter qu'il faut en tirer des leçons de bon sens pour l'avenir de notre vivre-ensemble.

Le respect scrupuleux des gestes barrières est indispensable. Il est nécessaire de maintenir notre vigilance et de ne pas céder aux tentations de relâchement que la période estivale a pu nous laisser entrevoir.

Dans notre département, la prise de conscience de l'intérêt de la vaccination est à souligner. Nous atteignons plus de 68,8 % de personnes avec un schéma vaccinal complet.

Cela ne doit pas nous occulter la situation sanitaire actuelle grave sur le territoire national. Des régions ont activé le Plan Blanc. D'autres territoires (Les Antilles notamment) vivent un nouveau confinement. Un passe sanitaire est à présenter dans certains cas.

Depuis le début de la crise sanitaire, les Maires et leurs équipes municipales (élus et agents) sont mobilisés pour assurer et garantir l'intérêt général. Le contexte du renouvellement des élections municipales et communautaires de 2020 et les solutions d'urgence -qu'il a fallu rechercher pour

adapter les services publics de proximité dont ils ont la responsabilité- n'auront pas entaché leur enthousiasme, ni leur volontariat et encore moins leur attachement à la chose publique.

Continuons, mes Cher-e-s Collègues, à œuvrer ensemble pour que soit respecté cet Intérêt Général.

Votre Association départementale reste bien évidemment à votre écoute le cas échéant.

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor

Plan de relance – Échéances mesures concernant l'alimentation

Mesure 11B "Jardins Partagés" : Création de nouveaux jardins partagés et collectifs ou soutien au développement de jardins partagés et collectifs existants dans les zones urbaines"

Cahier des charges, dossier de candidature et plan de financement : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural/Aides-du-plan-de-relance-a-destination-des-agriculteurs/Jardins-partages-et-collectifs>

Délai de réalisation : 1 an (soit avant septembre 2022)

Calendrier : du 29 janvier au 15 septembre 2021, instruction des dossiers au fil de l'eau

Mesure 13 " Structurer les filières locales au travers de projets alimentaires territoriaux (PAT)

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Mesure-13-Partenariat-Etat?id_rubrique=614

- **Volet A : dispositif national (APP national 2020/2021 du PNA)**

Soutien aux PAT émergents

- **Volet B : dispositif régional (APP régional 2020/2021)**

Dispositif ouvert aux PAT labellisés ou en cours de labellisation

Calendrier : du 26 février au 20 septembre 2021

Mesure 14 "Soutien cantines scolaires des petites communes"

Notice d'information, dossier de candidature : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Calendrier : du 8 février 2021 au 31 octobre 2021, instruction des dossiers au fil de l'eau

Mesure éligible aux communes qui ont perçu la fraction cible de la dotation de solidarité rurale en 2020

Second Appel à projets régional Fonds friches du plan de relance - DRCT

Le second Appel à projets (AAP) régional "Fonds friches" du plan de relance est paru. Il porte sur 15,6M€. Les candidatures sont à déposer d'ici le 4 octobre 2021, selon les modalités indiquées à cette adresse :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/deuxieme-edition-appel-a-projets-recyclage-foncier-a4678.html>

Le cahier des charges est identique à celui du premier AAP. L'appel à projets régional est coordonné avec celui piloté au niveau national par l'ADEME (dépollution).

Les porteurs de projets dont les candidatures n'ont pas été retenues lors du 1^{er} appel à projets peuvent déposer un dossier actualisé.

Les délégués territoriaux de la DDTM se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

CRESUS 22

Le Président, Loïc RAOULT, a rencontré Patrick MARCHAND, Responsable Département 22 de CRESUS Bretagne (Chambre Régionale du Surendettement Social).

Vous trouverez en **annexes 1 à 3**, la **présentation de CRESUS Bretagne**, le **flyer 2021** et la **présentation de CRESUS 22**.

ASTI 22

L'ASTI 22 (Association de solidarité avec les travailleurs immigrés des Côtes d'Amor) (**créée en 1971**) a pour but d'accueillir, d'aider, d'orienter les Migrants et Demandeurs d'asile dans leurs démarches. Nous avons pour objectif de favoriser l'intégration des Étrangers. Nous visons aussi à l'information de l'opinion publique sur la situation des Migrants en France.

Nos actions locales :

Permanences administratives juridiques et sociales :

Tous les mercredis de 14 h à 18 h 30 au siège sans rendez-vous, et les autres jours sur rendez-vous.

Constitution des dossiers OFPRA et des recours à la CNDA (pour les demandeurs d'asile)

Interventions auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Recours devant le Tribunal Administratif suite à des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF)

Nous devons gérer des arrivées directes le mercredi (migrants déposés devant la porte de l'association par des passeurs sans scrupules) : le logement est alors le principal souci car le 115 souvent ne prend pas en charge ces populations.

Ces permanences fonctionnent grâce à la présence hebdomadaire de bénévoles (entre 5 et 9 chaque mercredi, une quinzaine pour l'apprentissage du français).

Nous passons aussi beaucoup du temps à prendre des rendez-vous internet (préfectures – Région, Département, CAF, CCAS, Pôle emploi...), et à remplir des dossiers dématérialisés (impôts, Pôle Emploi, etc.)

Nous sommes Domiciliation Postale pour tous les migrant(es) qui sont sans logement ou adresse fixe.

La valorisation de notre bénévolat sur sites ou d'accompagnement est évaluée à l'équivalent d'environ 5 équivalents temps plein.

Nous donnons aussi des cours d'Alphabétisation. En 2019, nous avons recensés plus de 40 nationalités participant à ces cours.

Certaines municipalités nous aident financièrement ou en nous confions par convention logements pour accueillir des migrants : Saint-Brieuc, Ploufragan, Tréguen, Plérin, Bon Repos Sur Blavet, Guingamp Paimpol Agglomération.

Le Conseil Départemental nous verse une subvention annuelle de 25 000 euros afin de nous permettre de mener à bien nos missions d'aide et de secours aux migrants.

La difficulté majeure et, de plus en plus aigüe à laquelle nous sommes confrontés, c'est la difficulté à trouver des logements pouvant accueillir des familles avec enfants, souvent en bas âge. Nous recherchons des logements pour des familles avec enfants en bas âges et trop souvent à la rue quelles que soient les saisons.

Contact : asti22sb@gmail.com ; Président : Gilles CHAVIN-COLLIN

ADIL 22

Permanences Septembre 2021

Vous trouverez en **annexe 4**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de septembre 2021.

Par mesure de précaution, **toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous**. L'ADIL a mis en place une plateforme de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/> pour simplifier la démarche. Il est demandé aux consultants de se munir d'un masque et d'apporter leur propre stylo.

Les permanences sont suspendues pendant les vacances scolaires.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS RÉGIONALES

Forum Économique Breton

08 & 09 septembre 2021 – Saint-Malo



Lien d'inscription : <https://fe-breton.bzh/registration/purchase>

ARS Bretagne

Appel à manifestation d'intérêt

Lutte contre les inégalités sociales de santé

L'Appel à Manifestation d'Intérêt dédié à la lutte contre les inégalités sociales de santé est publié sur le site de l'ARS Bretagne.

Vous pouvez en prendre connaissance par le lien suivant : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/appel-manifestation-dinteret-lutte-contre-les-inegalites-sociales-de-sante>

Appel à projet (AAP) sur l'alimentation et l'activité physique des jeunes de 16 à 25 ans

Au cours des dix dernières années, les comportements alimentaires ont relativement peu évolué en France, la pratique d'activités physiques demeure insuffisante et la sédentarité a progressé.

Face à ces constats, le Comité Régional Alimentation Nutrition Santé déploie un plan d'actions transversal et partenarial, qui vise notamment à encourager les comportements favorables à la santé.

Dans ce cadre, l'ARS Bretagne lance un appel à projets pour développer des actions à destination des jeunes 16 à 25 ans sur les 2 axes suivants :

- la sensibilisation à une alimentation équilibrée, saine et durable
- le déploiement d'une nouvelle offre d'APS répondant aux besoins et souhaits des jeunes

L'APP est consultable sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/alimentation-et-activite-physique-des-jeunes-de-16-25-ans>

La date limite de dépôts des dossiers est fixée au 17 septembre 2021.

Rectorat de l'Académie de Rennes

Harmonisation des alarmes PPMS

Vous pourrez télécharger en suivant le lien <https://www.amf22.asso.fr/actualites-evenements/informations-exterieures.html>, le **cahier des charges** du dispositif à installer dans les écoles et établissements **ainsi que les sons approuvés pour les quatre boutons** correspondant aux alarmes attentat-intrusion / risques majeurs évacuation / risques majeurs confinement / fin d'alerte.

L'objectif recherché est que chaque élève et chaque personnel de l'académie, où qu'ils soient, puissent réagir à la même alarme.

INFORMATIONS NATIONALES

Commission Europe de l'AMF Nationale

Mise en ligne d'un module de formation et d'un guide sur les fonds européens

Les co-présidents de la Commission Europe, messieurs Thibaut Guignard et Christophe Rouillon, ont souhaité vous informer des outils que l'AMF met à la disposition de ses adhérents pour encourager les maires et présidents d'EPCI à saisir les opportunités de financement qu'offriront les fonds européens tout au long de ces six prochaines années. Les fonds européens, c'est aussi pour toutes les communes et EPCI de France, quelle que soit leur taille.

Aussi, à la veille du lancement de la prochaine programmation des fonds européens par les régions, et pour répondre au besoin d'informations de ses adhérents sur ce sujet, l'AMF met à votre disposition deux outils d'information relatifs aux fonds européens : un module de formation interactif et un guide. Vous trouverez en **annexe 5 le communiqué de presse** les annonçant.

●Le guide « *Les fonds européens au service des projets communaux et intercommunaux* » est conçu comme un « tableau de bord ». Il reprend chaque domaine dans lequel les communes et intercommunalités agissent. Il permet ainsi d'identifier les fonds européens correspondants dont peuvent bénéficier nos territoires. Pour pouvoir naviguer plus facilement dans l'environnement des fonds européens, des fiches individuelles sur chaque fonds reprennent leur définition, les actions finançables, leur fonctionnement, leurs modalités d'attribution et les interlocuteurs dédiés. Vous le trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=d78464786adbce579c0124c7d9e3f978.pdf&id=40832>

●Quant au module de formation interactif « *Les essentiels sur... l'utilisation des fonds européens par les communes et EPCI* », réalisé avec le soutien du CNFPT, il mêle contenus textuels et vidéos, et fait le point sur les domaines finançables par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et leurs grands principes de fonctionnement. Au fil des différentes séquences, ce module de formation revient tout d'abord sur les principes communs aux différents fonds, puis sur chaque fonds individuel, afin d'aborder les questions des actions finançables, des interlocuteurs, des appels à projets régionaux. Vous pouvez le retrouver, en vous munissant de vos codes adhérents, en cliquant sur le lien ci-dessous :

Par ailleurs, l'AMF propose une **synthèse de cette formation** que vous trouverez en **annexe 6**.

Ces outils permettent d'écarter les idées reçues affirmant qu'il est impossible de collecter les fonds de l'Europe, « les fonds européens, c'est aussi pour toutes les communes de France, c'est aussi pour vous » comme le rappellent les co-présidents dans leur édito.

Communiqué de presse de l'AMF Nationale

L'AMF et les Restaurants du Cœur signent une charte de coopération pour lutter ensemble contre la précarité et l'exclusion

Le communiqué de presse de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-les-restaurants-du-cur-signent-une-charte-cooperation-pour-lutter-ensemble-contre-la-precarite-et-l'exclusion/40820>

